

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE
2010**

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. VUAILLET Roland.

EXCUSES : Mme ALLAINGUILLAUME Muriel pouvoir à Mme DONZE Dominique, M. BARBIER Michel pouvoir à M. ASSENARRE Louis, Mme JOUANNET Martine pouvoir à M. PINEY Henri, Mme MALLOT Birgid pouvoir à M. DEQUENNE Bernard (à partir du point XX), M. SONNEMANN Florian pouvoir à M. CHANEL Michel, Mme VUILLEMET Reine pouvoir à M. MASSON Raymond.

M. FOURNIER Ernest a été élu secrétaire de séance.

Après examen, le compte rendu du 01 juillet 2010 **EST ADOPTE** à l'Unanimité.

Les factures des mois de juillet et août sont examinées.

M. ASSENARRE s'interroge sur la facture ORANGE, d'un montant assez élevé. Il lui est répondu que cette dernière regroupe les abonnements des trois téléphones portables utilisés par les agents techniques.

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la délégation de compétences du conseil municipal à son profit, il a retenu l'offre de la société EIFFAGE pour la réalisation des lots 1 et 2 des travaux de voirie 2010 pour un montant de 15 048.50 €H.T. pour le lot 1 et 49 360.30 €H.T. pour le lot 2. Dans le cadre des travaux de viabilisation de la Fontaine Sucrée, il a retenu l'offre de la société NABAFFA pour le lot N°1 pour un montant de 302 791 €H.T et l'offre de la société APTV pour le lot N°2 pour un montant de 20 626.30 €H.T.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour la fourniture d'un souffleur de feuilles et d'un taille-haies pour 1 440 €H.T., pour la fourniture de signalisation routière pour 848.80 €H.T., pour la fourniture de produits d'entretien pour 1 612.88 €H.T., pour la fourniture de jeux pour l'école pour 678.50 €H.T., pour le remplacement d'un ballast au stade de football pour 220 €H.T., pour la vérification du matériel des sapeurs-pompiers pour 971.86 €H.T., pour la fourniture d'un chariot de débarrasage pour 814 €H.T., pour des frais de géomètre pour 176.70 €H.T., pour l'achat d'une débroussailleuse pour 850 €T.T.C., pour la fourniture d'un code de l'urbanisme pour 73 €T.T.C., pour la fourniture de deux cumulus pour 567 €H.T., pour la fourniture d'un vynil dépoli à l'école pour 287 €H.T., pour la fourniture de sangle pour les stores de la garderie pour 51.50 €H.T., pour la fourniture d'un chariot pour la salle des fêtes pour 298 €H.T. et pour l'abattage d'arbres pour 2 450 €H.T.

I – ROND POINT DU MARAIS NORD – LOT N°4 – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa réunion du 02 avril 2009 il a été décidé de confier les travaux afférents au lot N°4, à l'entreprise Paysage Concept.

M. le Maire explique au Conseil que lors de la réalisation de ces travaux, il s'est avéré nécessaire de mettre en place une bâche en polyéthylène pour un montant de 1 851,50€H.T. soit une plus value de 6,1 %.

Ce montant représente une plus-value supérieure à 5% du montant du marché initial, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 août 2010 et a donné un avis favorable, le montant du marché s'établit donc à 31 990.50 €H.T. soit 38 260.64 €T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte cet avenant.

M. FOURNIER fait état des travaux restant à réaliser sur ce lot.

II – CONVENTION DE MANDAT SIEA – REALISATION DE TRAVAUX GENIE CIVIL TELECOMMUNICATION – PLAN DE FINANCEMENT – CHEMIN DE LA MONTAGNE ET ROUTE DE LA TELECABINE

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	40 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (30% du TTC) :	12 000 €
- Participation de la Commune :	28 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention de mandat pour la réalisation des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication sur le « Chemin de la Montagne » et la route de la Télécabine et autorise M. le Maire à la signer.

III – CONVENTION DE MANDAT SIEA – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ZAE FONTAINE SUCREE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel proposé par le SIEA pour la mise en place de l'éclairage public sur la zone de la « Fontaine Sucrée » :

- Montant des travaux inscrits au programme (TTC) :	38 000 €
- Subvention du Conseil Général :	1 285 €
- Participation du Syndicat Départemental :	6 178.50 €
- Autre participation :	12 536.50 €
- Fonds de compensation de TVA :	5 883.16 €
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune :	12 116.84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la convention de mandat pour la réalisation de l'éclairage public sur la zone de la « Fontaine Sucrée » et autorise M. le Maire à la signer.

IV – CONVENTION FIBRE OPTIQUE

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention à intervenir pour permettre le déploiement du réseau fibre optique sur la parcelle section E N°589.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

V – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les budgets supplémentaires et passe la parole à M. Chanel pour présenter et expliquer les propositions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BS 2010
023 – Virement à l'investissement	+ 98 223.94 €
61523 – Entretien de voies et réseaux	+ 30 000 €
6411 – Personnel titulaire	+ 15 000 €
676 – Dif sur réal transfert en invest	+ 71 000 €
TOTAL	+ 214 223.94 €

Recettes	BS 2010
Article 7311 – Contributions directes	- 165 810.06 €
Article 7318 – Autres impôts locaux	+ 216 618 €
Article 74121 – Dot solidarité rurale	+ 4 167 €
Article 7482 – Compensation perte taxe additionnel	+ 39 094 €
Article 74832 – Attribution du FDTP	+ 4 340 €
Article 74833 – Etat/Compens Taxe prof	+ 5 981 €
Article 74834 – Etat/Compens taxe fonc	+ 655 €
Article 74835 – Comp exo TH	+ 10 434 €
Article 7488 – Autres attributions	+ 15 000 €
Article 7711 – Dédits et pénalités	+ 3 755 €
Article 775 – Produits de cessions d'immo	+ 71 000 €
Article 7788 – Produits exceptionnels	+ 10 000 €
TOTAL	+ 214 233.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	CR 2009	BS 2010
Article 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté :		+ 55 620 €
Article 020 – Dépenses imprévues		- 31 737.06 €
Article 16 449 – Opérations option tirage	+ 399 000 €	
Article 202 – Frais documents d'urbanisme	+ 20 000 €	
Article 205 – Concessions et droits		+ 100 €
Article 21561 – Matériel roulant	+ 10 000 €	
Article 2183– Matériel informatique	+ 10 000 €	
Article 2313 – Constructions	+ 105 000 €	
Article 2313 – 103 – Travaux école	+ 120 000 €	
Article 2315 – Installation, matériel	+ 160 000 €	
Article 2315 – 130 – Giratoire	+ 240 000 €	
Article 23 15 – 133 – Place Eglise	+ 1 504 €	
Article 2315 – 136 – Collecteur Eau Pluviale	+ 7 701 €	
Article 45811 – 130 – Giratoire	+114 000 €	
TOTAL	+ 1 187 205 €	+ 23 982.94

Recettes	CR 2009	BS 2010
Article 021 – Virement section fonctionnement		+ 98 233.94 €
Article 1068 – Excédent fonctionnement		+ 472 554 €
Article 1641 – Emprunt		- 478 600 €
Article 16449 – Opérations option tirage	+ 399 000 €	
Article 1331 – 103 – Ecole	+ 160 000 €	
Article 1341 – 103 – Ecole	+ 230 000 €	
Article 13 82 – 134 – Hangar bois	+ 30 000 €	

Article 45821 – 130 – Giratoire	+ 300 000 €	
TOTAL	+ 1 119 000 €	+ 92 187.94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE les modifications indiquées ci-dessus pour le budget général.

VI – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET BOIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BS 2010	
Dépenses		
Article 61524 – Entretien de bois et forêt		+ 5 000 €
023 – Virement à l'investissement		+ 1 682 €
TOTAL		+ 6 682 €

	BS 2009	
Recettes		
Article 002 – Excédent antérieur reporté		+ 41 682 €
Article 7022 – Coupe de bois	-	35 000 €
TOTAL		+ 6 682 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BS 2010	
Dépenses		
Article 001 – Solde d'exécution d'inv reporté		+ 9 375 €
Article 1672 – Emprunt		+ 50 €
Article 2318 – Autres immo corp		+ 1 632 €
TOTAL		+ 11 057 €

	BS 2009	
Recettes		
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 1 682 €
Article 1068 – Excédent de fonctionnement		+ 9 375 €
TOTAL		+ 11 057 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE les modifications indiquées ci-dessus pour le budget bois

VII – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET V.T.T.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BS 2010	
Dépenses		
Article 61522 – Entretien de bâtiment		+ 29 746 €
TOTAL		+ 29 746 €

	BS 2010	
Recettes		
Article 002 – Excédent antérieur reporté		+ 29 746 €
TOTAL		+ 29 746 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BS 2010	
Dépenses		
001 – Solde d'exécution d'inv reporté		+ 13 669 €
TOTAL		+ 13 669 €

	BS 2010	
Recettes		
Article 1068 – Excédent de fonctionnement		+ 13 669 €
TOTAL		+ 13 669 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix sept voix pour et une voix contre (M. ALLIOD),
ACCEPTE les modifications indiquées ci-dessus pour le budget V.T.T.

VIII – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BS 2010	
Dépenses		
Article 6522 – Reversement excédent		+ 1 293 €
TOTAL		+ 1 293 €

	BS 2010	
Recettes		
Article 002 – Excédent antérieur reporté		+ 1 293 €
TOTAL		+ 1 293 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCEPTE les modifications indiquées ci-dessus pour le budget Zone d'activité économique

IX – ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/M. VISO

M. le Maire présente le projet de construction sur la parcelle C 686 porté par cette société.

Il s'agit de l'échange de 742 m² de la parcelle C 1728 (parcelle communale) avec 1 079 m² de la parcelle C 686, 767 m² de la parcelle C 177, 1 310 m² de la parcelle C 174 et 74 m² de la parcelle C 189 sur lesquels le promoteur est titulaire d'un compromis de vente, les droits à construire issus des 1 079 m² de la parcelle C 686 restant sa propriété.

Cet échange permettrait la création d'une voie d'accès pour ce projet.

L'avis du service des Domaines a été sollicité pour cet échange. Il en résulte que la balance des valeurs est équilibrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'échange de terrains présenté,
- **DIT** que l'alignement devra être mis en place sur la parcelle C 1728 pour obtenir un gabarit routier conforme à la réglementation.

X – TERRAINS – SAFER

M. le Maire rappelle aux conseillers la convention liant la commune à la SAFER pour l'acquisition de terrains agricoles. Il informe que le service des Domaines en tant que contrôleur des actes de la SAFER n'accepte pas le prix d'achat proposé, qu'il considère trop élevé. Ce désaccord bloque la procédure. Les possibilités offertes à la commune ont été examinées en lien avec l'avocat représentant les intérêts communaux. Il s'avère que les marges de manœuvres sont réduites.

Mme DONZE estime que la commune n'est pas tenue de procéder de suite à ces achats, ces terrains pouvant faire l'objet d'une réserve dans le plan local d'urbanisme à venir.

XI – VENTE BOIS – PRIX DE RETRAIT

M. le Maire propose de confier à l'Office National des Forêts le soin de fixer le prix de retrait du bois de la parcelle 16.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte.

XII – TRAVAUX ENTRETIEN FORÊT - DEVIS

M. ASSENARRE souhaite informer le Conseil qu'il ne s'agit pas de travaux d'entretien mais de travaux d'exploitation des chablis dans le cadre du bois énergie.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte ce devis pour 2 500 €H.T. de travaux et 600 €H.T. d'ingénierie.

XIII – CONVENTION DE GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEXE

Mme DONZE rappelle aux conseillers qu'une convention de ce type avait été signée en début d'année avec Familles Rurales, pour la mise à disposition d'une personne supplémentaire pendant les heures de cantine pour deux heures par jour.

Il est nécessaire de renouveler cette annexe pour la période du 02 septembre 2010 au 01^{er} juillet 2011.

Les frais afférents à cette mise à disposition seront intégrés dans le bilan annuel de l'accueil de loisirs et chiffrés lors du bilan annuel.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette annexe à la convention de gestion de la garderie avec Familles Rurales.

XIV – GYM TONIC – ECOLE DE MUSIQUE – GROUPE DE THEATRE – SKI CLUB DE CROZET – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION SALLES

Mme DONZE informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place des conventions de mise à disposition des salles communales aux associations. Elle détaille le contenu des conventions à venir avec Gym Tonic pour la salle de motricité, avec le groupe de théâtre pour la salle située au rez-de-chaussée de l'ancienne école et le ski club de Crozet pour un local situé au premier étage de la salle de Rossillon. La convention à intervenir avec l'école de musique sera présentée lors d'un prochain Conseil, quelques difficultés sur les horaires existant encore.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte ces conventions et autorise M. le Maire à les signer.

XV – AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD – CENTRES MUSICAUX RURAUX

Mme DONZE explique qu'une convention annuelle lie la commune à la fédération des CMR pour dispenser des cours de musique aux élèves de l'école primaire. Du fait de l'augmentation du nombre de classes, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heure de cours d'une par semaine. Le Conseil, à l'Unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant avec la fédération des CMR, pour dispenser cinq heures d'éducation musicale par semaine.

XVI – ATTRIBUTION DE SUBVENTION – CLUB DES AÎNES RURAUX

M. le Maire propose d'attribuer au club des aînés de Crozet, une subvention de 650 €pour l'année 2010.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette subvention.

XVII – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MONT JURA SPORT EVENEMENT

M. le Maire explique aux conseillers que Monts Jura Sport Événement organise les 11 et 12 février 2011 une épreuve de coupe d'Europe de ski alpin dames. Cet évènement va se dérouler sur les territoires des communes de Crozet et Lélex.

Une demande de subvention est donc parvenue, une somme de 5 000 €étant sollicitée (pour information la commune de Lelex est sollicitée à hauteur de 5 000 €). Sur demande de conseillers, il est rappelé qu'une subvention de 3 000 €a été versée en 2009 pour le championnat de France.

Mme DONZE s'étonne du double subventionnement communes/communauté de communes pour ce projet. M. le Maire l'informe que cela est possible si l'épreuve se déroule sur la commune concernée.

M. le Maire demande l'accord de principe de l'assemblée pour le versement d'une subvention en janvier 2011.

A l'Unanimité, le Conseil donne son accord sur le principe du versement d'une subvention.

M. le Maire propose de la fixer à 5 000 € le Conseil par 3 voix pour (Messieurs PINEY, CHANEL et SONNEMANN), une abstention (Mme JOUANNET) et 14 contre rejette cette proposition. Il propose de fixer cette somme à 4 000€ le Conseil par 7 voix pour (Mmes JOUANNET et PEREZ, Messieurs PINEY, CHANEL, FOURNIER, SONNEMANN et VUAILLET) et 11 contre rejette cette proposition

Le Conseil par 14 voix pour et 4 voix contre (Mmes JOUANNET et PEREZ, MM. PINEY et FOURNIER) décide d'accorder

une subvention de 3 000 € à Monts Jura Sport Evénement.

XVIII – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ANNEXES SPORTIVES - ACCEPTATION

M. le Maire rappelle au Conseil que durant l'année scolaire 2009/2010, certains collégiens de Crozet ont disposé des installations sportives de la commune de Gex. Dans ce cadre, la commune de Gex a fixé la participation de notre commune à 155.04 €

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de régler cette participation.

XIX – ATCR – AIG

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune appartient à l'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève. Dans ce cadre, une cotisation s'élevant à 891.50 francs suisses est due par la commune pour l'année 2010. M. le Maire souhaite savoir si le Conseil veut rester ou non membre de l'ATCR-AIG. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de se retirer de l'ATCR-AIG. Ce retrait sera effectif dès l'année 2012.

XX – PISCINE INTERCOMMUNALE

M. le Maire interroge le Conseil Municipal sur sa volonté de continuer ou non les discussions avec la commune de Saint Genis Pouilly pour la construction d'une piscine intercommunale. Le but étant d'avoir des coûts affinés et les conditions d'utilisation, telles que les créneaux d'utilisation pour les écoles élémentaires, avant de se prononcer et de définir les augmentations d'impôts locaux à prévoir. M. CHAUMONT préférerait demander l'avis de la population au préalable. M. DEQUENNE donne les précisions nécessaires sur la prise en charge des frais liés à l'activité piscine par le sou des écoles.

23h10: Départ de Mme MALLOT

Des discussions ont lieu sur l'intérêt et les conséquences pécuniaires d'un tel projet.

Mme DONZE estime que la commune de Saint Genis Pouilly réalisera cette piscine avec ou sans la commune de Crozet. Le Conseil, par 5 voix pour (Messieurs PINEY, CHANEL, FOURNIER, DEQUENNE et VUAILLET) et 13 voix contre refuse de continuer les discussions pour la mise en place d'une piscine intercommunale.

La commune de Saint Genis Pouilly sera informée de cette décision.

M. ALLIOD souhaite aussi évoquer la demande de la Mairie de Saint Genis Pouilly pour la réalisation de tennis couverts intercommunaux.

XXI -RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Scolaire :
 - l'école accueille 232 enfants, répartis en 9 classes.
 - une ATSEM a été recrutée pour seconder l'institutrice en classe de petite section.
 - un contrat d'apprentissage a été conclu pour deux ans pour un CAP petite enfance.
- Cantine :
 - 154 enfants inscrits, les ratios d'abonnement sont présentés.
 - la pyramide des quotients familiaux est détaillée.
 - les parents ont quelques difficultés à respecter le règlement, un courrier de synthèse leur sera adressé.
- Périscolaire :
 - une nouvelle équipe à démarrer l'année 2010/2011 sous la direction de Mme RAVOT Amélie.
- Bibliothèque :
 - le déménagement et la mise en place sont terminés, ce qui a permis l'emprunt de 603 livres auprès de la bibliothèque départementale de prêt (B.D.P.).
 - un devis pour la mise en place d'une enseigne va être sollicité.
 - logiciel de gestion : en cours d'étude, les logiciels libres sont déconseillés par la B.D.P., l'assistance technique n'étant pas disponible dans ce cas.
- Vide grenier du 26 septembre et Foulée du pied des Monts du 03 octobre : préparation très lourde.
- Fête des métiers d'autrefois : bon succès auprès du public.

Commission Urbanisme – M. ASSENNARRE remplaçant M. BARBIER absent :

Permis de construire de juillet et août:

- PC M. Mme Michalet. Construction d'une maison individuelle. Lotissement des Veudets. Accordé le 23/07/2010.
- PC M. Baguet David. Aménagement d'une grange. Création d'ouvertures en façade et pose d'une fenêtre de toit. 76 impasse de la fruitière. Accordé le 11/08/2010.
- PC M. Mme Masson, chemin des Hivouettes. Accordé le 22/07/2010.
- PC M. Poncin Bernard et Mme Richard Martine. 32 impasse du Crêt de la neige. Création d'une extension à usage de chambre. Création d'un abri de voiture avec agrandissement de la terrasse. Accordé le 02/08/2010.
- PC SCI Lemans Construction. Construction de 3 logements répartis en 2 bâtiments. Lotissement des Jardins d'Hiver. PC non instruit car formulaire de demande non adapté.
- PC modificatif M. Javourez Sébastien. Création d'une ouverture supplémentaire. PC modificatif accordé le 06/08/2010.
- PC M. HUNT et Mme CLEMENTS – Extension d'une maison d'habitation, chemin de la Pièce. Accordé le 30/08/2010.
- PC M. et Mme BESSIS - Construction d'une maison individuelle à ossature bois, Les Rojuts. Accordé le 30/08/2010.
- PC Commune de Crozet – Agrandissement du local des sociétés et création de 2 toilettes publiques, place de la Mairie. Sursis à statuer opposé au PC pour une durée de 18 mois, le 31/08/2010.

Déclaration Préalable de juillet et août:

- DP M. Roussel Fabrice, 239 rue du grand Crêt. Construction d'une piscine en bois semi-enterrée. Accord tacite au 22/07/2010.

- DP SCP Ducret/Gros. Division de propriété Rigolet en trois parties, chemin du Poizieux. Pas d'opposition le 06/07/2010.
- DP M. Mme Cimino, 86 impasse des quatre saisons. Clôture avec portail coulissant. DP tacite au 29/07/2010.
- DP SCP Ducret/Gros. Construction d'un châssis à structure légère, type aéro bulle, rte d'Harée (SCI IMPALA). DP Tacite au 08/08/2010.
- DP Mme Jomain Erika, 33 impasse Jules Verne. Création d'une ouverture avec modification du toit et création d'un étage sous le toit. DP tacite au 09/08/2010.
- DP M. Pascal Jean, 112 rue du Jura. Clôture mur et grillage. DP tacite au 09/08/2010.
- DP M. Mme Clarence, 202 rte d'Avouzon. Création d'une parcelle destinée à la construction. DP Tacite au 15/08/2010.
- DP M. Mme Hunt, chemin de la Pièce. Transformation d'un garage avec modifications d'ouvertures et construction d'un nouveau toit. DP non instruite, suite à la dépose d'un PC.
- DP M. Quinti Eric, 41, chemin Champ Téchaud. Abri de jardin. Opposition le 16/08/2010.

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Remplacement des fenêtres de l'ancienne école : trois offres ont été réceptionnées pour un remplacement non destructif. M. Fournier présente le classement des offres réalisées selon les critères définis, qui a déjà fait l'objet d'une présentation en commission des travaux. L'offre de la société Master Fenêtres est classée première. Mme PEREZ et M. REYNES émettent des doutes sur la capacité de cette entreprise à tenir les délais de livraison. Après discussion, le Conseil par 16 voix pour, une abstention (M. FOURNIER) et une opposition (M. CHAUMONT), choisit la proposition de la société Direct Habitat.
 - Alimentation des fontaines d'Avouzon, un devis pour le passage de coupe racines et d'hydrocurage d'une canalisation a été demandé à l'entreprise Vallier.
 - Travaux routiers : la route de la Thène a été réalisée, le concassé reste à mettre en place, les travaux sur la route d'Harée seront réalisés la semaine prochaine.
- M. CHANEL informe le Conseil que les travaux d'enfouissement des réseaux Chemin de la Montagne et sur le haut de la Route de la Télécabine sont en cours.

XXII – TOUR CYCLISTE PAYS DE GEX/VALSERINE

M. le Maire informe l'Assemblée que le comité d'organisation demande à la commune si elle désire être ville départ ou arrivée de cette épreuve qui se déroulera les 10 et 11 septembre 2011. Le Conseil, à l'Unanimité, refuse cette proposition.

XXIII – FONTAINE SUCREE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de M. CHEVILLARD, investisseur intéressé par les parcelles 2 et 3. Le Conseil accepte cette offre. M. le Maire charge M. ALLIOD de voir avec l'agence de développement économique pour trouver une entreprise intéressée par la parcelle N°4.

XXIV – DIVERS

1. Informations diverses :

- Prochains Conseils Municipaux : le 14 octobre et le 04 novembre.
- M. le Maire présente le rapport d'activités du SIEA pour l'année 2009.
- Captage du puits du Marais : M. le Maire informe l'Assemblée des courriers de réserves envoyés au Maire de la commune de Saint Genis Pouilly, au Président de la communauté de communes et au Vice président en charge de l'eau et de l'assainissement, face à la volonté du Maire de Saint Genis Pouilly d'installer des gens du voyage sédentaires sur un terrain jouxtant l'actuel à proximité du puits de captage et plus proche de l'ALLONDON (sur laquelle un contrat de rivière existe).
- Congrès des Maires de France : les 23, 24 et 25 novembre 2010, M. le Maire laisse à disposition le programme pour permettre à ceux le souhaitant d'y assister.
- Invitation pour la visite du golf du Jiva Hill : le lundi 20 septembre à 18h.
- Crêt des arts : invitation au vernissage de l'exposition le 24 septembre à 18h à Sergy.
- Commission travaux convoquée le 21 septembre 18h30 à l'Eglise.
- M. le Maire fait part au Conseil des discussions en cours pour l'implantation du bâtiment administratif du syndicat Mixte des Monts Jura près de la Télécabine.
- Inauguration des logements SEMCODA « MONTOISEY » : le mardi 21 septembre à 11h.

M. ALLIOD souhaite savoir qui attribue les logements construits par la SEMCODA Chemin de la Montagne. Mme DONZE l'informe qu'un logement est attribué par la commune, deux par AINCIL et un par la préfecture.

M. VUAILLET souhaite obtenir des explications sur le principe du schéma de secteur. En préalable, M. le Maire l'informe qu'un tel document n'existe pas sur notre zone. Le schéma de secteur est à l'étude sur la RD 1005, le secteur centre dont la commune fait partie n'est pas encore en place, la commune aura bien entendu un représentant. Il s'agit de l'organisation spatiale de chaque secteur (nord, centre et sud) en cohérence avec le SCOT.

Séance levée à 23h20